

# **ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.**

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

L'ADZRP considère que les éléments fournis dans le cadre de la consultation publique portant sur la demande de prolongation de la concession du stockage souterrain par la société Total Raffinage France manquent de précision et de transparence.

Ils n'apportent pas les garanties suffisantes d'une réelle mise en sécurité de la structure pour les 25 années à venir.

Qui peut croire que même les constructions les plus fiables ne subissent pas les effets du vieillissement ?

Or, la notice d'impact mise à disposition dans le cadre de la consultation ne donne aucune information sur la vétusté, la durée de vie des équipements ou leur maintenance.

Tout ce qui concerne la sécurité, la surveillance des ouvrages de fond, les Études De Danger restent du domaine confidentiel.

Après 50 ans, il est cependant très probable qu'il y a eu un vieillissement et des dégradations des équipements des puits !!!

Pourquoi, dans les documents de la consultation les ouvrages d'accès entre le stockage et la surface ne sont-ils pas décrits mais « curieusement confidentiels » ?

Dans quel état peuvent être les parois et équipements ?

Ces installations ont été construites selon les normes des années 70.

En 2013, s'appuyant sur l'accidentologie constatée dans le monde, l'INERIS a publié le document "Règles méthodologiques applicables aux études de danger des stockages souterrains", qui souligne ( page 48 et suivantes) que des phénomènes d'effondrement généralisé ou localisé pourraient affecter les anciens stockages souterrains contrairement aux plus récents.

Le fait qu' aucun accident n'ait été à déplorer dans le monde concernant des ouvrages de stockages souterrains en cavité minée de GPL d'une technologie similaire à celle de Total-Donges (à confinement hydrodynamique), comme le souligne l'industriel dans son étude d'impact, ne peut assurer que cela ne se produira pas dans les 25 années à venir.

**La faible probabilité d'un accident ne signifie pas son impossibilité ...**

Le réchauffement climatique, déjà visible ces dernières années notamment sur la sécheresse et les températures dans la région, peut conduire à une réduction des nappes phréatiques et potentiellement à diminuer leur contribution à la pression qui maintient le propane dans la cavité.

Quelle mesures seraient alors prises ?

**Les questions sont nombreuses, les réponses doivent être apportées à l'ensemble des habitants.**

**Pour l'ADZRP, c'est en fonction des informations portées à la connaissance des riverains que la prolongation de la concession doit être évaluée.**